



PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Direction départementale
des Territoires et de la
Mer
Service Agriculture et
Forêt

Marseille, le 22 NOV. 2016

Monsieur le Maire,

Vous avez saisi la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) afin d'examiner le projet de Plan Local d'Urbanisme de votre commune. En conséquence, ce projet a été inscrit à l'ordre du jour de la CDPENAF du 17 novembre 2016.

Après délibération, les membres de la Commission ont exprimé un **avis favorable** sur le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Marc-Jaumegarde pour les motivations suivantes :

- **reclasser en secteur indicés f1** les zones d'habitat diffus, particulièrement exposées et vulnérables Udf2, (entrée du Village Ouest, partie est du domaine de Collongue), **classer en zone naturelle** le secteur du domaine de Collongue actuellement vierge de toute habitation et situé au cœur d'une forêt en aléa exceptionnel subi de feux de forêts,
- **porter la densité minimale à 30 logements par hectare** dans les secteurs urbanisés, en conformité avec les « ambiances villageoises » prévues au SCOT,
- **clarifier et mettre en conformité le règlement de la zone N** en spécifiant le caractère pastoral des constructions agricoles autorisées,
- en zone naturelle, **limiter à 250m² les bâtiments d'habitation** (existant + extension), **limiter les annexes à une seule annexe de 20m²** par construction à destination de logement,
- **protéger les ripisylves** du ruisseau du Prignon (idéalement en les classant en EBC), **réétudier le déclassement généralisé des EBC** plus particulièrement sur les secteurs en interface zone urbaine – espace forestier, évaluer ces incidences et justifier les déclassements, **porter les schémas d'aménagements forestiers** au PLU.

Je vous rappelle que le présent avis de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers devra figurer au dossier d'enquête publique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

La Directrice Départementale Adjointe
des Territoires et de la Mer

Anne-Cécile COTILLON

Monsieur le Maire de Saint-Marc-Jaumegarde
Route de la Mairie
13100 Saint-Marc-Jaumegarde